



PROJET DE LOI DE FINANCES

2012

Projet de budget du secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants

Les 10 principales mesures et chiffres clés pour 2012

1 Une augmentation significative de la retraite du combattant en 2012

Le projet de loi de finances 2012 propose une augmentation de 4 points de la retraite du combattant, la portant à 48 points conformément aux engagements du président de la République. Cela permettra de réaliser une hausse de près de 30 % en 5 ans, alors que cette prestation n'avait jamais été revalorisée entre 1978 et 2006.

2 Le maintien des droits des anciens combattants dans un contexte budgétaire contraint

Les autres prestations au bénéfice des anciens combattants sont maintenues en dépit d'un contexte budgétaire difficile. Les dotations des différentes actions permettent de maintenir un financement de qualité en dépit de coûts de plus en plus élevés liés à la modernisation de l'appareillage et au vieillissement de la population concernée.

3 L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), interlocuteur unique du monde combattant

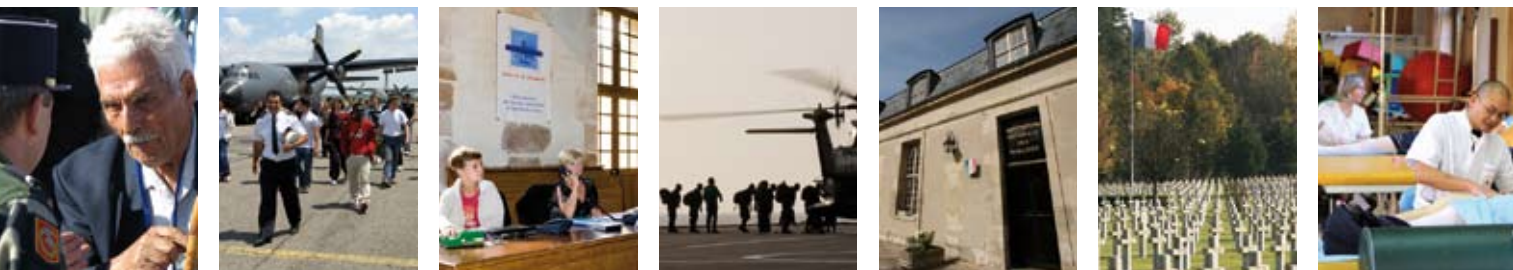
Avec la mise en œuvre de la réforme de l'administration combattante, l'ONACVG est désormais l'interlocuteur unique du monde combattant, tant sur le territoire national qu'en Afrique du Nord. Ses services de proximité informent le monde combattant sur ses droits et l'accompagnent dans l'intégralité de ses démarches et le suivi de ses demandes de pensions militaires d'invalidité, de soins gratuits et d'appareillage. Son action est renforcée dans le domaine du soutien aux familles de militaires ou de civils projetés en Afghanistan. Il est également l'opérateur de la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) pour mettre en œuvre la politique mémorielle du ministère.

4 La campagne double pour les anciens combattants d'Afrique du Nord

Le décret du 29 juillet 2010 portant attribution du bénéfice de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord permet la revalorisation des pensions de retraites liquidées à compter du 19 octobre 1999, date d'entrée en vigueur de la loi du 18 octobre 1999 qualifiant les opérations menées en Afrique du Nord de « guerre d'Algérie » et de « combats en Tunisie et au Maroc ». D'ores et déjà des pensions ont été révisées au titre de la campagne double.

5 La carte du combattant au titre des OPEX

Les soldats de la quatrième génération du feu méritaient une reconnaissance de la Nation à hauteur des sacrifices consentis sur les théâtres d'opération extérieure. De nouveaux critères d'actions de feu ou de combat, plus représentatifs des conflits modernes, ont ainsi été retenus. Ils pourraient permettre d'augmenter de 25 % à 50 % le nombre de cartes du combattant attribuées au titre des OPEX.



6 La décrystallisation complète des pensions

La décrystallisation générale des pensions attribuées aux ressortissants des pays ayant été placés sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France a été inscrite dans la loi de finances 2011. Souhaité par le président de la République, ce nouveau dispositif permet l'alignement du montant des pensions versées aux anciens combattants étrangers sur celui des pensions perçues par les anciens combattants français.

7 L'indemnisation des victimes des essais nucléaires français

Une provision de 10 M€ est maintenue au PLF 2012 pour couvrir l'indemnisation des personnes reconnues victimes des essais nucléaires français. Les dossiers sont instruits par le Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (CIVEN) qui adresse une recommandation au ministre de la défense et des anciens combattants. C'est à lui que revient la décision finale. Le CIVEN se réunit régulièrement depuis le 20 septembre 2010. À ce jour, son secrétariat a reçu 580 demandes d'indemnisation.

8 La Journée défense et citoyenneté (JDC) : un rendez-vous privilégié avec les jeunes

Généralisée au 1^{er} janvier 2011, la JDC a pour vocation de sensibiliser les jeunes générations au nouvel environnement de défense et de sécurité. Elle est un lien privilégié entre l'armée et la Nation. Elle contribue également à la détection des jeunes en difficulté.

9 La poursuite de l'effort sur la rénovation des sépultures de guerre

Le budget annuel alloué à la rénovation des sépultures de guerre, en constante augmentation depuis 2008, atteindra 4,75 M€ en 2012. Dans la perspective des commémorations de la première guerre mondiale, 40 M€ seront consacrés sur la période 2010-2018 à la restauration des nécropoles de la Grande Guerre en France. Des opérations de rénovation à l'étranger sont également prévues.

10 La Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de la Tunisie

Installée à l'Hôtel national des Invalides par le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants le 19 octobre 2010, la Fondation a pour objet de conserver, d'expliquer et de transmettre la mémoire de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie. La présidence en est actuellement assurée par Claude Bébéar.